

Les déplacements de population pendant la Grande Guerre : exodes, refuges, camps, travail forcé.

par Annette BECKER¹

La Grande Guerre a été, sur un mode délibéré ou inconscient, un *laboratoire* pour le XX^e siècle : un terrain d'expérience de la violence, un lieu d'essai pour la mettre en pratique et optimiser ses effets sur les hommes et sur le matériel. En particulier, les zones d'invasions et d'occupations militaires ont permis de tester, grande nature, les déplacements de populations, les répressions, voire les politiques d'extermination en ce qui concerne les Arméniens dans l'Empire ottoman. Elles ont été, d'une certaine façon, les laboratoires d'un front atypique dont les canons et les gaz s'appelaient exode, déportation, travail forcé, camp de concentration. Le mot *exterminare* signifie, au sens étymologique, expulser, mettre hors frontières. Pour les civils envahis et occupés entre 1914 et 1918, « être exterminés » impliquerait cette façon d'être littéralement mis *hors de combat* des fronts militaires alors qu'ils s'y trouvent englobés, sans uniformes et sans armes, contrairement aux ennemis auxquels ils sont confrontés. Fuir, se réfugier, mode actif, mais forcé par l'invasion ; être expulsé, être déporté, mode passif, forcé, comme otage, ou pour le travail ; dans tous les cas arrachement à son lieu de vie pour un lieu d'exil que l'on croit, que l'on sait temporaire le temps de la guerre. Mais un temporaire qui souvent dure quatre ans².

On dressera ici une typologie générale, trop générale, pour tenter de mettre un ordre intellectuel dans ces déplacements de populations multiples qui ont touché des millions de civils à travers l'Europe en guerre.

Les exodes devant la guerre, front occidental, front oriental

La totalisation et la globalisation de la guerre ont eu pour conséquence d'immenses déplacements de populations amenées à quitter leur village ou leur ville d'origine pour mourir ou pour vivre ailleurs : exodes à pied, à cheval, en charrette, en train. La Grande Guerre a généralisé ce phénomène aussi ancien que la guerre elle-même et inauguré le XX^e siècle des réfugiés³. Elle commence et se conclut par de grands mouvements de populations. Au début, il s'agit de fuir devant les armées d'invasion avec un espoir de retour plus ou moins réalisable selon les pays et le déroulement de la guerre.

Sur le front occidental, les réfugiés français et belges se trouvent dans cette situation. Ils sont des réfugiés à l'interne, soit dans leur propre pays, soit dans des pays amis, neutres ou alliés – pour les 600 000 Belges, dix pour cent de la population du pays, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas – dont on sait qu'on reviendra une fois la guerre terminée. Mais dans combien de temps ? La difficulté à donner un nom aux différentes conditions de départ puis de vie en exil est due à la nouveauté et à la complexité des phénomènes. Ainsi Louis Malvy, ministre de l'intérieur français se voit obligé d'utiliser dix expressions différentes avec ou sans négation – envahis/non envahis, évacués/non évacués, occupés/non occupés – pour décrire la situation des populations massées aux frontières de la guerre qui ont fui et perdu maisons, emplois, ressources.

¹ Paris Ouest Nanterre La Défense - Institut universitaire de France

² Annette Becker, *Les cicatrices rouges. France et Belgique occupées, 14-18*, Paris, Fayard, 2010.

³ Olivier Forcade, Pierre Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éd., 2008.

« Des difficultés se sont élevées au sujet de la qualification de réfugiés et, en conséquence, de la vocation à l'assistance qui leur est accordée. Il n'y a évidemment aucune incertitude pour les habitants des localités des régions occupées par l'ennemi (soit qu'ils se soient repliés, soit qu'ils aient été rapatriés d'Allemagne), non plus que pour ceux des communes, qui, quoique faisant partie de la zone non envahie ou recupérée, sont évacués par décisions des autorités militaire ou administrative. Il n'en est pas de même pour les habitants des communes qui, non occupées par l'ennemi et non évacuées se trouvent dans une zone plus ou moins atteinte par les bombardements... Il peut y avoir là à apprécier des cas individuels, c'est-à-dire qu'il convient de déterminer si les habitants ayant quitté leur domicile se sont trouvés en fait dans une situation qui, justifiant leur départ, motive ainsi la vocation à l'allocation... Ce sont là d'ailleurs des cas d'espèce que je ne saurais trancher a priori et il y aura lieu de s'en référer à l'appréciation des préfets de la zone des opérations militaires qui ont toujours apporté aux questions de l'ordre envisagé les solutions les plus fondées et les plus équitables. Au cas où il resterait un doute sur la situation de l'intéressé, il conviendrait de prendre la décision la plus généreuse et la plus humaine⁴ ... »

Ces civils constituent une catégorie atypique et anémique : hommes âgés ou non mobilisables, femmes, enfants ne sont plus au front ou à l'arrière, mais ailleurs, dans une nouvelle situation qui les situe aux marges de la guerre justement parce qu'ils étaient, dès les premiers jours, dès les premiers mois, au cœur du maelstrom dont ils se sont extraits eux-mêmes ou dont on les a expulsés. Ces évacuations / expulsions se poursuivent selon des périples tout aussi douloureux que divers au cours des années 1914-1918. Derrière, demeurent les soldats, au mieux ceux de son camp si votre maison est arrière front, au pire, les ennemis dont on est intimement persuadé, puisqu'on a justement fui pour cela, qu'ils sont des barbares prêts à tout.

Là où ils trouvent refuge, ces femmes, ces hommes, ces enfants « cristallisent⁵ » les cultures de guerre dans ce qu'elles ont de meilleur et de pire. La sollicitude des premiers mois, appuyée sur un discours patriotique de fraternité, se transforme vite en rejet quand la guerre se prolonge. Les réfugiés deviennent des bouches inutiles à nourrir, des nuisances, des incapables, des pauvres. En résumé, des étrangers. Ainsi une xénophobie importante voit le jour contre les Belges en France et en Angleterre, où ils sont pris à partie en 1915 et 1916 dans des émeutes antiétrangères ; avec les deux termes *alien* et *foreigner*, la langue anglaise permet d'insister : les réfugiés sont non seulement étrangers de nationalité, mais fondamentalement autres, inassimilables ; de l'étymologie à la race.

En France, les originaires du Nord sont victimes d'un racisme fantasmagorique en France « libre⁶ » pendant toute la guerre. Les Allemands se débarrassant de ceux qu'ils ne veulent plus nourrir, on pourrait penser que la France magnanime les accueillerait comme des blessés de guerre. Ne sont-ils pas, d'une certaine façon, des mutilés ou le symbole de la mutilation de la France par les Allemands ? Or, ce qui les attend au contraire, c'est cette idée que, venant du Nord de la France, ils seraient « embochés », contaminés par le virus de l'occupant. La racialisation de la haine de guerre les a rejoints ; ils y gagnent leur surnom de « Boches du Nord » : l'insulte révèle toute l'incompréhension des populations préservées de la guerre sur leur sol, des horreurs de l'invasion à celles de l'occupation.

Invasions, contre invasions, déplacements forcés de populations civiles rythment encore plus dramatiquement la guerre à l'Est où les fronts sont mouvants pendant presque tout le conflit. En 1914, ce sont les Russes qui avancent à l'ouest, semant la terreur en Prusse Orientale, puis, à

⁴ Archives nationales, f/23/3, Réfugiés et rapatriés, 1914-1919. Circulaire n° 65 de L. Malvy, ministre de l'Intérieur, 21 octobre 1916. C'est moi qui souligne, sauf « non évacuées » (sic).

⁵ L'expression est de Pierre Purseigle, « Les mobilisations sociales à l'épreuve de l'exil belge. Étude comparée France – Grande-Bretagne », in Serge Jaumain, Michaël Amara, Benoît Majerus, Antoon Vrints (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, p. 429-441.

⁶ L'expression est bien d'époque.

l'inverse, les Puissances centrales s'enfoncent au printemps et à l'été 1915, puis en 1917-1918, après les révolutions, dans l'immense et divers monde russe. Avec les recompositions internes des Empires pendant la guerre elle-même, certains déplacements de population prennent la forme d'une homogénéisation forcée, tragique, d'une forme de réassemblage social ou ethnique. Ce sera largement le cas pour les populations dites suspectes de Russie, à commencer par les Juifs et les sujets russes d'origine allemande, déplacées sans retour des zones de front vers l'intérieur du pays et, surtout, pour les Arméniens de l'Empire ottoman, victimes d'expulsions, de déportations et de l'extermination. Les redécoupages territoriaux de 1918-1920 affineront ces phénomènes de transfert. Le réfugié est la première figure de la guerre et la dernière.

En Russie, les militaires testent grandeur nature leurs théories sur les « populations suspectes » et pratiquent l'enfermement de leurs propres ressortissants situés sur la ligne de front⁷. On assiste alors à un véritable « nettoyage ethnique » par les déportations et les camps, en particulier pour les sujets russes d'origine allemande et les Juifs. Au moins 600 000 de ces derniers sont déportés, victimes de violences et de pogroms, mis dans des camps provisoires ou obligés de se réinstaller sans rien un peu plus à l'est⁸. Il s'agit, en Russie, du passage de la situation de réfugiés de l'intérieur à celle de déportés.

L'heure des camps de concentration

Comment nommer ceux que la situation géographique a placés sur la route du conflit, qui n'ont pu fuir à temps, devenir des réfugiés et qui ont été parfois capturés puis enfermés : « Internés » ? « Déportés » ? « Prisonniers » ? Que faire de ces personnes ? Il ne s'agit pas de militaires, il n'y a donc aucune convention internationale pour les protéger.

« Les internés civils sont une innovation de cette guerre ; les traités internationaux ne les avaient pas prévus. Au début de la guerre, il a pu être logique de les immobiliser pour retenir les suspects ; quelques mois eussent suffi, semble-t-il, pour séparer l'ivraie du bon grain. On doit, à différents points de vue, assimiler aux internés civils les civils déportés en pays ennemis, ainsi que les habitants des territoires occupés par l'ennemi. Ces civils sont privés de liberté et leur situation ne diffère guère de celle des prisonniers. Après trois ans entiers de guerre, nous demandons que ces différentes catégories civiles de la guerre soient l'objet d'une attention spéciale et que leur sort, à certains égards plus cruel que celui des prisonniers militaires, soit envisagé sérieusement avant le quatrième hiver de guerre⁹. »

Si la guerre « ordinaire » est toujours « déconstruction » par la séparation d'avec les soldats puis leur blessure ou leur mort, en revanche l'exaltation de l'héroïsme et le consentement pour la lutte de la patrie peuvent compenser en partie les souffrances. Rien de tout cela dans ce cas : ni héroïsme, ni consentement, la souffrance brute, d'autant plus horrible que l'on n'arrive ni à identifier les victimes ni à repérer les différentes formes d'exactions qui les frappent. Les textes administratifs ou militaires évoquent le « civil capturé » par le masculin singulier. Le genre neutre, c'est-à-dire sans genre, réifie les différentes populations concernées. On ne sait même pas nommer la multiplicité des destins, la spécificité des différentes situations dues au genre ou à l'âge. Le paradoxe des prisonniers civils des camps est là. La Grande Guerre homogénéise les cas et privilégie les combattants. Les catégories de

⁷ Nicolas Werth, « Les déportations des "populations suspectes" dans les espaces russes et soviétiques, 1914-1953 », *Communisme*, n° 78/79, 2004, p. 11-43.

⁸ S. Ansky, *The Enemy at his Pleasure. A Journey Through the Jewish Pale of Settlement during World War One*, New-York, Metropolitan Books, 2002. (Titre original en Yiddish, *The Destruction of Galicia*, 1920)

⁹ Le Président du Comité international de la Croix-Rouge en 1917 lors de la conférence des Croix-Rouges des pays neutres sur la question des civils prisonniers : Archives du CICR, 411/10, « Introduction sommaire à la question concernant les civils », septembre 1917, 9 p., p. 1. Mon emphase sur les termes.

victimes civiles sont peu repérables, marginales. Le paradigme combattant deviendra aussi celui de la mémoire du Premier Conflit mondial.

Les déportations de civils, les camps de concentration, les barbelés parfois électrifiés, les miradors appartiennent au paysage de la Grande Guerre. Pourtant, dans un monde voué aux héros disparus sur les champs de bataille, on les ignore.

Déporter, concentrer : deux verbes alors synonymes. Déplacer en vue de mettre au travail, surveiller, voire punir. La détention est administrative et/ou militaire, en aucun cas judiciaire, car les déportés n'ont pas été jugés et condamnés. Emprunté au latin classique *deportatio*, charroi, transport, le mot prend le sens de déportation, exil, en bas latin. Le sens moderne mêle les deux acceptions : il réunit l'enlèvement du lieu de résidence et le « transport » en un autre lieu. Dès avant la Grande Guerre, les concepts de concentration et de déportation se voient concrètement associés aux moyens destinés à les mettre en œuvre – voies ferrées et wagons – ainsi qu'à un objectif visé : la séparation entre les civils – femmes, enfants, vieillards – et les militaires, afin que les premiers ne viennent pas « gêner » les seconds par les liens entretenus avec leur famille. Tout cela, dans un contexte de darwinisme social. (Afrique du Sud, Cuba)

En 1914, des camps de concentration sont ouverts partout dans le monde, parce que la guerre européenne, par le biais des colonies, devient immédiatement globale. On interne les civils citoyens de nations devenues ennemies (*Enemy aliens*), non seulement à l'intérieur des territoires des belligérants, mais aussi dans toutes les colonies. (des Ukrainiens au Canada, des Allemands en Australie, des Polonais galiciens en France, etc.)

Les hommes sont les premiers visés. Ceux qui se trouvent en âge d'être mobilisés sont perçus partout comme des espions potentiels ; paradoxalement, les internés masculins mobilisables de ces camps ont été sauvés de la mort au front par cette mise à l'écart, tout aussi arbitraire qu'elle ait pu apparaître. Ils sont assimilables aux prisonniers militaires, « protégés » des horreurs du front par la capture.

Hommes et femmes subissent bientôt les mêmes déportations, perçues comme immensément banales dès 1914. Ainsi Guillaume Apollinaire parle de son ex-amour, Marie Laurencin, devenue allemande par mariage : « Ils sont parvenus à fuir je ne sais comment, et échappant aux camps de concentration, sont à Malaga¹⁰. » La formule « camp de concentration » paraît d'une telle évidence que le poète ne juge pas nécessaire de l'expliquer¹¹. Il est de notoriété publique que les étrangers appartenant à une nation belligérante ennemie sont internés¹².

En France, un des seuls pays où une enquête exhaustive a été aboutie, leur historien, Jean-Claude Farcy, évalue le nombre d'internés à 60 000 individus. Des Austro-Allemands surtout, des Ottomans et des

¹⁰ Guillaume Apollinaire, *Lettres à Madeleine*, 30 juillet 1915, Folio Gallimard, p. 103.

¹¹ On fait le même constat chez Proust : « Vous savez que c'est une affreuse espionne, s'écriait Mme Verdurin. [...] Je le sais et d'une façon précise, elle ne vivait que de ça. Si nous avions un gouvernement plus énergique, tout ça devrait être dans un camp de concentration. Et allez donc ! » Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*, Pléiade, t. 3, p. 765.

Karen Blixen, alors au Kenya, évoque cette possibilité sur un mode très ordinaire ; le camp comme instance de protection pour des femmes européennes livrées à elles-mêmes par la mobilisation des hommes : « Il fut question d'organiser un camp de concentration pour les femmes de race blanche, de façon à les protéger contre les indigènes. J'eus alors très peur, car je me disais que si j'allais dans un camp de concentration pour femmes pendant plusieurs mois, on ne sait jamais ce qu'une guerre peut durer, j'en mourrais. » Karen Blixen, *La Ferme africaine*, Folio Gallimard, p. 342.

¹² En Angleterre, 32 000 étrangers ou personnes soupçonnées d'espionnage (auxquels il faut ajouter environ 3 000 Irlandais après l'insurrection de Dublin à Pâques 1916) sont enfermés dans des camps précaires comme le champ de courses de Newbury, puis massivement dans une prison en aucun cas adaptée à ces internés « non criminels » sur l'île de Man. En 1915, on s'avise que des milliers de tailleurs juifs installés à Londres depuis les années 1890-1900 sont originaires de Galicie donc d'Autriche-Hongrie. Alors qu'un certain nombre d'entre eux sont occupés à coudre des uniformes britanniques, ces *aliens* sont mis en camp pour la durée de la guerre. David Cesarini, Tony Kushner (dir.), *The Internment of Aliens in XXth century Britain*, Londres, Frank Cass and Co, 1993.

Bulgares, sans compter l'épineux problème des Alsaciens-Lorrains, de nationalité allemande. Albert Schweitzer, le plus célèbre d'entre eux, est arrêté avec sa femme en 1917, déporté et incarcéré comme prisonnier civil à Notre-Dame de Garaison dans les Hautes-Pyrénées et, par la suite, à Saint-Rémy-de-Provence jusqu'en 1918. Ces camps furent aussi à l'occasion utilisés pour « trier » femmes de « mauvaise vie » ou vagabonds dont on ne savait plus que faire dans la zone des armées. On y inclut quelques militants révolutionnaires pour faire bonne mesure. Les suspects de l'intérieur rejoignent les étrangers dont le nombre s'élevait probablement à 40 000¹³.

L'internement des Tsiganes alsaciens-lorrains est révélateur de la double démarche des décideurs : on veut sédentariser des nomades que leur mobilité même rend suspects de trahison, particulièrement quand ils sont originaires de régions allemandes depuis 1870 : leurs deux « tares » s'ajoutant, le camp est vu comme la seule issue, et ce, longtemps après l'armistice, jusqu'en 1920¹⁴.

Les populations des régions envahies puis occupées par les armées ennemies forment chronologiquement la deuxième catégorie de prisonniers civils qui subissent différentes formes d'aliénation et d'internement, depuis l'isolement de leurs compatriotes jusqu'aux déportations vers des camps de concentration où ils se voient, selon les cas, gardés sans être mis au travail ou soumis au travail forcé. Des milliers ou des centaines de milliers de Belges, de Français, de Russes, de Serbes, de Roumains, d'Italiens, d'Allemands¹⁵ ont subi ce sort, et ce, jusque dans les colonies¹⁶.

Images Holzminden : spécificité femmes et objets...

La présence des femmes dans des baraques spéciales exprime un des paradoxes centraux de ce conflit : les femmes partagent le sort des hommes, passées du « front domestique » (*home front*) au camp de concentration, paradigme du terrorisme – au premier sens du terme – contre les civils. Sur un dessin très sobre du camp d'Holzminden éclate avec force cette bizarrerie qui mêle guerre et civils, uniformes et vêtements de tous les jours. Des femmes passent le long de barbelés et d'un mirador, surveillées par des soldats au casque à pointe. Ceux-là sont habillés comme il sied à des militaires, fussent-ils âgés et chargés de garder des prisonniers ; celles-là en robe, leur balluchon à la main, semblent incongrues, déplacées à tous les sens du terme.

Les prisonniers civils traversent cette épreuve sous le signe d'un double exil : éloignés de leur patrie en guerre, loin de leur patrie occupée, leur perception de l'emprisonnement est celle d'un univers où la honte, l'impression d'abandon, la misère sont constantes, malgré leur patriotisme national et régional... L'artisanat des prisonniers civils, comme celui de leurs homologues si semblables et si différents, les militaires, les montre tout occupés à améliorer leur ordinaire matériel et psychologique, à lutter contre l'ennui, contre le temps : le temps de l'emprisonnement qui a brisé pour eux le temps de la guerre et de l'occupation. Le temps long du camp est ainsi fragmenté en temps court des activités

¹³ Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Anthropos-Economica, 1995, 373 p.

¹⁴ Emmanuel Filhol, *Un camp de concentration français, les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest, 1915-1919*, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

¹⁵ Le CICR évalue à 100 000 le nombre de Belges et de Français déportés en Allemagne et celui des Allemands déportés en Russie. Les Italiens ont aussi été déportés à proximité de leurs villages d'origine ou dans des camps aménagés par les Autrichiens qui mêlaient souvent prisonniers civils et militaires. Gustavo Corni, *Il Friuli Occidentale nell'anno dell'occupazione austro-germanica 1917-1918*, Edizioni Concordia Sette Pordenone. Le musée de la guerre de Rovereto (Trentin) possède une intéressante collection de photographies de prisonniers et prisonnières civiles à Brunau et Mittendorf : baraques, enfants et adultes mélangés.

¹⁶ Déportés en Autriche, Hongrie et Bulgarie, les Serbes ont été encore un peu plus nombreux, mais ces camps sont très mal connus, sinon par la presse serbe publiée en français à Genève qui dénonce le traitement des civils, en particulier les déportations, avec véhémence.

diverses. Ces objets de civils pris dans la guerre sont de même nature que l'artisanat de tranchée : des objets en guerre pour dire la guerre, ici des objets en camp pour dire le camp¹⁷. Oxymores qu'Apollinaire a si bien compris :

« Car je veux te sculpter une bague très pure

Dans un métal d'effroi¹⁸ »

Les déportations de travailleurs forcés vers l'Allemagne

Occupée dans sa quasi-totalité, la Belgique a connu le plus grand nombre de déportations sur le front occidental. Le problème majeur des économies en guerre est le manque de main-d'œuvre. Pour l'Allemagne où les hommes sont massivement mobilisés sur les fronts militaires, les femmes et les prisonniers de guerre sont dévolus au front domestique. Impossible ici de mobiliser des travailleurs coloniaux comme en France. Restent, en revanche les territoires occupés. Mais comment y trouver de la main-d'œuvre quand les travailleurs ne se présentent pas ? D'une part, le volontariat est presque nul dans cette guerre des consentements patriotiques intenses, d'autre part, les mines de la Ruhr exigent des travailleurs très qualifiés ; les mineurs Belges et Français du Nord seraient parfaits, ils sont qualifiés et leurs territoires – leurs mines – occupés, mais l'organisation ne se révèle pas simple¹⁹.

Les déportations pour le travail commencent en octobre 1916, organisées par le ministère de la Guerre. 58 500 travailleurs belges sont alors « enlevés » à leurs familles, transportés en wagons à bestiaux et logés dans des camps aux conditions très dures.

La diversité du vocabulaire employé pendant la guerre est très révélatrice ; le concept de déportation, de déportés reste très instable. Afin d'éviter l'expression « camps de concentration », associée depuis 1914 aux civils étrangers indésirables, on emploie des euphémismes : *Verteilungsstellen* (centre de distribution), *Unterkunftsstätten für Industriearbeiter* (logements pour travailleurs de l'industrie). Il s'agit de camps, mais on évite le mot *Konzentration lager*. Si l'idée de déplacement forcé se retrouve au cœur de la description, c'est avec des mots divers qui tiennent à la variété des sources, juridiques, diplomatiques, politiques ou témoignages personnels des journaux intimes. Le point commun est le ton de dénonciation. On peut repérer la façon dont les étapes de la déportation sont perçues, des procédés de « recrutement » aux moyens de transport. La première étape est celle du « tri » ou « triage » effectuée à partir de « listes » ou de « cartes d'identité ». Les critères d'âge, de sexe, d'allure générale sont retenus selon les moments et selon que l'on « enlève » pour mettre au travail, punir collectivement les populations – y compris en repréailles pour des actions militaires accomplies très loin de cette zone – ou pour évacuer des bouches difficiles à nourrir dans les grandes villes.

Non seulement une forme d'esclavage a été rétablie, mais les esclaves sont déportés loin des leurs. Qui plus est, ils travaillent « à des buts de guerre ». Le dessinateur Rata, dans le journal de caricatures italien *L'Asino*, montre un troupeau sans défense de femmes et de vieillards minuscules poussés en déportation par un géant-ogre boche, revolver au poing : « Allons allons, les ouvriers ne doivent avoir qu'une patrie, l'Allemagne²⁰ ». Les ouvriers de la France dite libre peuvent-ils

¹⁷ Nicolas Saunders, *Trench Art, Materialities and Memories of War*, Berg, 2003. Merci à Nicolas Saunders pour son aide imaginative constante.

¹⁸ *LAL*, 10 avril 1915, p. 277

¹⁹ Ce sont les industriels civils qui réclament depuis le front domestique allemand les mesures de déportation des travailleurs pour leurs mines et usines, alors que les militaires sur le terrain, tel le général von Bissing qui souhaite se prévenir contre les manifestations d'occupés et freine le processus, préférant les mettre au travail sur place dans les usines belges. Les industriels allemands ne veulent surtout pas de compétition belge (ou française).

²⁰ *L'Asino*, 28 janvier 1917, page de couverture.

comprendre ce qui se passe dans les territoires occupés, alors qu'ils sont enclins à ne voir en ces réfugiés misérables que des « Boches du Nord » à qui ils reprochent de venir leur prendre le pain de la bouche ? En revanche, en 1916, ils seront très au courant des déportations de femmes du Nord de la France, vilipendées dans le monde entier.

Conclusion

Dès ses premiers travaux dans les années 1920, un jeune chargé de cours de droit pénal comparé à l'Institut de criminologie de l'Université libre de Pologne, substitut du procureur de la République de Varsovie, Raphael Lemkin, se passionne, à la suite de ses collègues belges et français, pour les politiques d'occupation de la Grande Guerre et rappelle les violations des conventions de La Haye et du droit des gens, en particulier, pour le travail forcé et les déportations de civils. Il se place alors dans la lignée de leur dénonciation comme « crimes de guerre », par les autorités françaises et belges en particulier, pendant le conflit lui-même.

À Madrid, lors de la V^e conférence pour l'unification du droit pénal, Lemkin enregistre le fait que, pendant la Grande Guerre, les belligérants – et en particulier ceux qui dénoncent les actes dits terroristes des occupations – n'ont pu aboutir. C'est pourquoi il adresse une nouvelle proposition en 1933, d'autant plus que la situation internationale vient de s'assombrir : nommer « actes de barbarie » et « actes de vandalisme » ces atteintes spécifiques au droit des gens, individus et collectivités. Lemkin est allé aussi loin qu'il a pu, à la date de 1933, sur le chemin d'une formule juridique comprenant les délits contre des individus appartenant à certaines collectivités et contre des cultures. Il veut, en particulier, prévenir les atteintes contre les individus, y compris pour cause de triage physique et culturel. On voit combien il cherche un chaînon juridique qui permette de punir les actes – qu'il désigne par les mots de barbarie et de vandalisme – qui dépassent, depuis la Première Guerre mondiale, ce sur quoi l'on avait déjà travaillé à La Haye en pure perte.

À partir de 1942, Lemkin, qui a réussi à fuir la Pologne et écrit des États-Unis, revient inlassablement à l'exemple précurseur de la Grande Guerre au cours de ce qu'il considère sa mission de messenger solitaire auprès du monde sur les exactions et les crimes d'occupation des nazis. Dans la prolongation de son travail de Madrid, il utilise le précédent des occupations de 1914-1918 comme base à son argumentaire. Les occupations et leur oubli. Dès la préface du livre où il introduit le terme de génocide qu'il vient d'inventer, Lemkin se réfère au précédent de la Première Guerre mondiale. En 1933, il hésitait encore et s'en tenait à « crimes de barbarie et de vandalisme », en 1943, il invente le mot génocide. Ce fin linguiste n'hésite pas à recourir à un barbarisme linguistique, mixte de latin et de grec, pour définir plus précisément le « crime de barbarie ». On trouve aussi dans les archives personnelles de Lemkin moult références au génocide des Arméniens – mais généralement dans des textes qui sont postérieurs à la Seconde Guerre, il n'a pas eu autant qu'il l'a reconstruit par la suite la prescience du précédent arménien – et surtout aux abus contre les droits des gens de la Grande Guerre. Pour établir sa démonstration sur les déportations de la Seconde Guerre mondiale en lesquelles il repère conjointement le besoin de main-d'œuvre, la dépopulation des régions occupées et la répression, en particulier contre les Juifs, Lemkin se penche avec précision sur les déportations de la Grande Guerre. Ainsi, Lemkin a repris le substrat intellectuel de la Grande Guerre, depuis les débuts de son œuvre de juriste jusqu'à sa gestation du mot génocide²¹. Dans un article de 1945, il résume sa pensée pour le grand public cultivé, au-delà du cercle de juristes et de diplomates à qui il destine *Axis Rule*. Il y cite le Maréchal Gerd von Rundstedt « singeant le Führer » en 1943 : « L'une des grandes erreurs de 1918 a été d'épargner la vie des civils des pays ennemis, car il nous est nécessaire à nous Allemands d'au moins doubler la population des pays qui nous sont contigus. Nous sommes donc obligés de détruire au moins un tiers de leurs habitants. Le seul moyen est d'organiser

²¹ cf. Annette Becker, « Raphaël Lemkin, penser le génocide », *Le Meilleur des Mondes*, n° 7, été 2008, p. 100-108 et Andy Rabinbach, « Lemkin et le concept de génocide », *Revue d'histoire de la Shoah*, automne 2008.

la sous-alimentation, plus efficace que les mitrailleuses. » Que Rundstedt et Hitler aient réellement prononcé ces paroles et conceptualisé les meurtres de 1943 sur une base de 1918 dépasse très largement notre cadre aujourd'hui. En revanche, c'est bien ce que Lemkin a pensé et c'est pour cela qu'il nous paraît intéressant de conclure cette réflexion sur les déplacements de population par lui. Car il s'appuie sur les précédents de la Grande Guerre, des vraies-fausses rumeurs sur les atrocités de 1914 aux déportations pour le travail. Son univers mental reste celui des années de la Première Guerre et de celles qui les suivent. On sait aussi que le pire de l'occupation de la Grande Guerre a été oublié ou refoulé et que cette occultation a rendu opaque ce qui aurait permis de comprendre les points communs observables durant la Seconde Guerre mondiale. Mais le rappel exagéré des similitudes pourrait aussi mener à effacer la singularité de l'extermination de masse, d'où la prudence de ceux qui – contrairement à Lemkin – se refusaient à toute comparaison. Dès la Première Guerre mondiale, on a pourtant qualifié l'extermination des Arméniens et les drames des territoires occupés de « crimes contre l'humanité ». Ce n'était pas une incrimination juridique, apparue en 1945 avec le tribunal de Nuremberg, mais une constatation vengeresse de la part des nations de l'Entente en guerre contre les Empires centraux et leur allié, l'Empire ottoman. L'extermination des Arméniens, cas paradigmatique de la violence de guerre transformée en « crime contre l'humanité » et en génocide avant que les concepts juridiques mêmes en soient inventés, a été accompagné dans d'autres parties de l'Europe en guerre de mesures de déportations et de travail forcé qui n'ont pas tous débouché sur des massacres de masse, mais qui attestent que la guerre contre les civils était désormais tissée de violences extrêmes. Lemkin avait intuitivement saisi la spécificité du sort des Arméniens en l'incluant dans le cadre plus général des violences « extrêmes » contre les civils, pogroms de guerre à l'Est – comme celui de Bialystok en 1915 –, déportations et travail forcé à l'Ouest²². Déjà, il pressentait ce que la Seconde Guerre mondiale prouverait et qu'il examinerait minutieusement dans *Axis Rule* : que l'extermination de groupes humains n'était pas une cruauté accidentelle, mais l'essence même des politiques d'occupation.

²² Centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre et John Horne (dir.), *Vers la guerre totale, le tournant de 1914-1915*, Tallandier, 2010.